

Image not found or type unknown



Litige surface terrain dans copropriété

Par **chanchan99**, le **21/06/2016** à **09:59**

J'ai acquis une maison dans un lotissement en 1993 avec une surface de terrain de 300m² (terrain délimité par grillage et haies). Or, en mesurant le terrain, je constate qu'il ne fait pas 300 mais 360m². Que va t'il se passer? Dois-je payer le surplus ? À qui ? A quel prix ? Alors que je l'ai acheté en l'état ! * il n'a jamais été borné
Pour info, il existe une Aful pour ce lotissement qui à ce jour est privé
Merci pour votre réponse